Conseil des droits de l’homme

36e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Bulgarie**

Genève, le 5 novembre 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation de la Bulgarie.

La Suisse constate qu'en dépit des efforts déployés, la **discrimination à l'encontre de la minorité rom** se poursuit. Nous recommandons aux autorités bulgares de mettre en œuvre leurs obligations selon la Convention-cadre du Conseil de l’Europe pour la protection des minorités nationales. En particulier, nous recommandons la mise en œuvre de mesures ciblées pour l'inclusion des Roms dans la société, notamment en matière de logement, d’éducation et de santé.

La Suisse recommande à la Bulgarie de ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux **droits de l’enfant** établissant une procédure de présentation de communications.

Finalement, la Suisse recommande à la Bulgarie de poursuivre sa **réforme judiciaire,** conformément aux cibles 16.3 et 16.6 des Objectifs du développement durable et dans le respect des recommandations de la Commission de Venise, en garantissant l'indépendance des juges et des procureurs et en établissant des mécanismes de contrôle efficaces.

Je vous remercie.